

Protocole de certification



BNQ 0017-988/2010
Produits compostables – Protocole de certification



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

BNQ 0017-988/2010

Produits compostables – Protocole de certification

Compostable Products – Certification Protocol



ICS : 03.120.20; 19.040; 83.080.01

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

PREMIÈRE ÉDITION — 2010-12-10

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2010

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

ISBN 978-2-551-25038-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-25039-4 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2011

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré en consultant un comité d'élaboration du protocole de certification formé des membres suivants :

| | |
|-------------------------------|--|
| ANTLER, Susan | Conseil canadien du compost (CCC) |
| CHAREST, Marie-Hélène | Cascades Canada inc. |
| COLGAN, George | Sac au sol |
| DIMASO, Mike | Conseil des gouverneurs, Exhibition Place |
| DOAN, Minh-Quan | Dyne-A-Pack inc. |
| EDGECOMBE, Fred H. | Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP) |
| HEBERT, Daniel | BASF Canada |
| HUZAR, William | Conseil canadien de la consommation |
| LANGDON, Allen | Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) |
| MORENCY, Pierre | Nova Envirocom |
| RIVIERE, Wayne | W. Ralston (Canada) inc. |
| SAVARD, Sylvain | Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) |
| TAILLEFER, Sophie | Recyc-Québec |
| TOMCHYSHYN, Jodi | Groupe de travail du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur la responsabilité élargie des producteurs |
| VERSARI, Marco | Novamont S.p.A. |
| YEE, Allan | Ville d'Edmonton |
| PARÉ, Sophie (coordonnatrice) | Bureau de normalisation du Québec (BNQ) |



La collaboration ou la participation des personnes suivantes est également à souligner :

| | |
|--------------------|--|
| ALLARD, Sylvain | Bureau de normalisation du Québec (BNQ) |
| FARACHI, Fernanda | Novamont S.p.A. |
| KELLY, Shawn | W. Ralston (Canada) inc. |
| LECLAIR, Éric | Centre de technologie minérale et de plasturgie inc. |
| PARADIS, Geneviève | Sobeys Québec inc. |

L'élaboration du présent document a été rendue possible grâce au soutien financier des organismes suivants : le Conseil canadien des ministres de l'environnement inc. (CCME), Cascades Canada inc., division Cascades Groupe Tissu, Cascades Canada inc., division Plastiques Cascades, W. Ralston (Canada) inc., Novamont S.p.A. et Dyne-A-Pack inc.

SOMMAIRE

| | | Page |
|---|---|-------------|
| 1 | OBJET | 1 |
| 2 | RÉFÉRENCES NORMATIVES | 1 |
| 3 | DÉFINITIONS | 4 |
| 4 | EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION | 5 |
| 5 | EXIGENCES TECHNIQUES DES PRODUITS COMPOSTABLES | 5 |
| | 5.1 IDENTIFICATION DES PRODUITS COMPOSTABLES | 5 |
| | 5.2 SPECTRE INFRAROUGE | 6 |
| | 5.3 ÉPAISSEUR DES PRODUITS COMPOSTABLES | 6 |
| | 5.4 ANALYSE THERMOGRAVIMÉTRIQUE | 6 |
| | 5.5 CHROME VI | 6 |
| 6 | RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION | 7 |
| | 6.1 RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES | 7 |
| | 6.2 DEMANDE DE CERTIFICATION | 7 |
| | 6.3 EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT | 7 |
| | 6.4 VÉRIFICATIONS ET ESSAIS EN VUE DE LA CERTIFICATION | 7 |
| | 6.5 DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 7 |
| | 6.6 CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 8 |
| | 6.7 VÉRIFICATIONS ET ESSAIS ANNUELS EN VUE DU MAINTIEN DE LA CERTIFICATION | 8 |
| | 6.8 RENOUVÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 8 |
| | 6.9 AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 8 |
| 7 | PLAINTÉ AUPRÈS DU FABRICANT | 8 |
| 8 | MARQUAGE DES PRODUITS COMPOSTABLES CERTIFIÉS ET DE LEUR EMBALLAGE | 8 |
| | 8.2 MARQUAGE DES PRODUITS COMPOSTABLES AUTRES QUE LES SACS COMPOSTABLES | 9 |
| | 8.3 MARQUAGE DES SACS COMPOSTABLES | 9 |
| | 8.4 MARQUAGE DE L'EMBALLAGE DES PRODUITS COMPOSTABLES | 9 |

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

PRODUITS COMPOSTABLES — PROTOCOLE DE CERTIFICATION

1 OBJET

Le présent document a pour objet de fixer les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des produits compostables selon les exigences de la norme CAN/BNQ 0017-088 et les exigences techniques des produits compostables spécifiées dans le chapitre 5 du présent document.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

NOTE — La composition des produits compostables n'est pas limitée au plastique. À titre d'exemple, d'autres produits faits à partir de matériaux d'origine naturelle peuvent être considérés comme produits compostables, si les exigences de la norme CAN/BNQ 0017-088 sont respectées.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Aux fins du présent document, les ouvrages de référence suivants contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [<http://www.bnq.qc.ca>]

CAN/BNQ 0017-088 *Spécifications pour les plastiques compostables.*
(Specifications for compostable plastics.)

NQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure.*
(Product, Process and Service Certification — Rules of Procedure.)